

« L'information appartient aux lecteurs »

C'est la question de la liberté rédactionnelle

qui s'est posée hier, au Parlement de la

Fédération Wallonie-Bruxelles. Débordant du

cadre du seul conflit aux Éditions de l'Avenir.

● **Jean-Christophe HERMINAIRE**

« **L**e lock-out ne peut jamais être une option. Je voudrais que la direction en prenne conscience », tance le député MR Olivier Maroy, qui se dit « profondément choqué par la réaction disproportionnée » des dirigeants de *L'Avenir*. Il parle de la décision prise de couper les accès informatiques aux journalistes du quotidien, en grève début mars.

Ce qui est décrit comme un « lock-out » patronal est au cœur d'une Commission parlementaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles, qui s'inquiète pour la liberté de la presse. Une liberté garantie par la Constitution, condition des aides financières octroyées à cette même presse. Les mots sont lourds de sens.

Au Conseil de l'Europe

« C'est un acte gravissime parce qu'il tient de la censure », vient de souligner Ricardo Gutiérrez, le secrétaire général de la Fédération européenne des journalistes. Un acte assez « inédit » pour être inscrit sur la plate-forme d'alerte du Conseil de l'Europe.

Sur 537 violations graves qui y sont épinglées, une seule concerne un lock-out. Celui de *L'Avenir*. « À ce jour, il n'y a pas de réponse des autorités publi-

ques belges. Je suis un peu surpris de la tiédeur des réactions ; des actions auraient pu être prises », poursuit M. Gutiérrez. « La Belgique a pris un engagement à défendre la liberté de la presse. Cela demande aussi des actes. »

Mais du point de vue de la direction de *L'Avenir*, il n'est pas

« L'enjeu de ce lock-out va bien au-delà des Éditions de l'Avenir. »

question de lock-out. Jos Donvil, l'administrateur-délégué des Éditions de l'Avenir, se veut très ferme : « Il n'y a jamais eu de lock-out. Il faut regarder dans le dictionnaire avant d'employer ce mot : on n'a nulle part empêché les travailleurs de travailler. Ils étaient en grève. »

Gréviste de la faim

« C'est comme une personne qui fait la grève de la faim et qui se plaindrait d'avoir été privée de manger », illustre aussi le directeur général, Yves Berlize. « Ce sont les journalistes qui ont décidé de ne pas travailler, en dehors de tout cadre légal. » Il évoque une « grève sauvage ». Le mot laisse plus d'un parlementaire perplexé. Syndicats

et représentants des journalistes contestent.

« La grève est un droit fondamental des travailleurs », souligne Martine Simonis, la secrétaire générale de l'Association des journalistes (AJJ). Qui rappelle qu'après deux jours d'arrêt, les journalistes ont annoncé vouloir reprendre le travail, et qu'ils en ont bien été empêchés. « Il s'agissait d'une reprise en main musclée pour contrôler ce que les journalistes allaient écrire. »

Cassant, le directeur dénonce aussi le coup de force d'un « journal pirate », pour qualifier les quatre pages d'enquête sur l'inaction de Nethys publiées le 16 février par la rédaction de *L'Avenir*, pages qui avaient fait réagir l'actionnaire du journal. Il voulait éviter que cela se reproduise.

Un « journal pirate »

« Journal pirate. » Ce mot-là aussi est puissant de sens. « Il s'agit plutôt de la couverture, très professionnelle, du conflit, où chacun a eu droit à la parole. La ligne de conduite des journalistes a été d'informer le lecteur », réplique Martine Simonis. « L'information n'appartient pas aux patrons de presse. Elle n'appartient pas non plus aux journalistes. Elle appartient aux lecteurs », rappelle de son côté Ricardo Gutiérrez. « Les journalistes, en publiant ces

quatre pages, ont défendu la liberté des citoyens. »

« La liberté de la presse est d'abord un droit et un devoir d'informer », souligne aussi Stéphane Hazée, pour Écolo. « Est-ce qu'il y a eu atteinte à la liberté de la presse ?, c'est la question. À mon sens, c'est oui. Et il ne me semble pas y avoir de prise de conscience », dit encore Olivier

Maroy à l'adresse de la direction de L'Avenir.

Et d'en appeler une seconde fois au ministre Marcourt « garant de la liberté de la presse, à ne pas passer l'éponge ». Un ministre pas franchement convaincu, d'un point de vue juridique, par le terme « lock-out ». Mais qui estime, lui aussi, que la direction de L'Ave-

nir a fait preuve d'une « attitude disproportionnée ». ■

L'information n'appartient pas aux patrons de presse. Mais aux lecteurs. »

« Une intimidation »

Il a, bien sûr, été question du licenciements des trois journalistes de la rédaction de L'Avenir. « Les faits dénoncés sont atterrants », s'emporte le député Écolo Stéphane Hazée. « Je partage l'avis émis sur l'absence de motifs, dit-il. Et prétendre qu'il n'y avait pas de liste noire parce qu'il n'y a pas de document, c'est un peu court. Comment expliquer des licenciements ciblés selon un plan de rédaction qui est provisoire et qui n'a pas été négocié ? Comment expliquer qu'un journal puisse fonctionner sans chef des informations

générales et sans community manager à l'intérieur de la rédaction ? »

Cela a été plus d'une fois souligné lors des débats : la responsabilité rédactionnelle doit être séparée de la responsabilité manageriale dans un journal. D'autant plus quand le directeur des rédactions est si fortement contesté en interne.

À la demande de « quels critères ? » ont été appliqués pour les licenciements, la direction reste sur ses positions. Yves Berlize évoque la réorganisation rédactionnelle,

un plan de relance, des ateliers, la nomination d'un rédacteur en chef. Yves Berlize précise aussi que les trois journalistes, dont avait été acceptée la réintégration à des postes subalternes, ne désirent plus revenir travailler au journal. « C'est vraiment un échec de notre Parlement, conclut Stéphane Hazée. Comment des rédactions peuvent-elles continuer à travailler si, effectivement, on voit là le résultat d'une certaine intimidation. Cela passe par une restauration de la confiance, et je n'en vois pas le chemin. »

« Rien n'est réglé »

« Pour l'intérêt du journal, de ses travailleurs, de ses lecteurs, le mieux est de restaurer la sérénité. »

C'était la conclusion, apaisante, du ministre Marcourt à l'issue de cette Commission dont on se demande si elle aura vraiment fait avancer les choses en ce sens.

« Est-ce que la solution est proche ? Je vous dis que oui. Je suis toujours ouvert à la discussion et c'est le moment de le faire. Mais la sortie de Nethys ne peut être l'élément

pour se mettre autour de la table », soulignait Jos Donvil, l'administrateur-délégué, en réponse aux questions des parlementaires dont certains disent craindre **« des conflits sociaux à répétition ».**

« Il faut dépasser le temps de l'agitation pour le temps de la reconstruction », plaidait ainsi le député MR Fabian Culot. Mais pour Martine Simonis, secrétaire générale de l'AJP, on n'y est pas : **« Rien n'est réglé en interne quant à l'indépendance rédactionnelle. Sur ce plan, je pense que le conflit ne fait**

que commencer », prévient-elle. Les permanents CNE et SETCA disent aussi vouloir avancer mais on les sent également conscients des écueils. C'est que l'écart entre les points de vue semble, par moments, abyssal.

La **« question de la confiance »** se pose encore cruellement, ce que relèvent à la fois journalistes et syndicats. Et ce n'est pas à l'issue des débats de cette Commission - où la fermeté a parfois oscillé vers la violence - que la rédaction pourra être rassurée.

Nice-Matin : « On ne comprend pas la stratégie de Nethys »

Des délégués de « Nice-Matin » sont « montés » en Belgique pour voir leurs confrères de « L'Avenir », confronter leurs expériences respectives face à l'actionnaire commun Nethys. **« On n'a plus confiance. On ne veut plus de Nethys. »**

● Pascale SERRET

Sans nouvelle de leur actionnaire, ils sont une petite dizaine à avoir quitté la Côte d'Azur pour venir en Belgique. **« Je signale**

que 300 à 400 salariés veulent aussi monter. On ne va pas les maîtriser longtemps », prévient Alexandre Sare, secrétaire du comité d'entreprise et délégué CGT chez Nice-Matin.

« Il ne s'est rien passé »

En coopérative depuis 2014, les salariés de Nice-Matin pensent s'adosser à du solide quand Nethys entre dans leur actionnariat en 2016.

« C'était un beau projet. Stéphane Moreau allait moderniser

et investir. On nous promettait des synergies avec L'Avenir, avec La Provence où Nethys est à 11 %. On y a cru », poursuit Alexandre Sare. La preuve : à ce moment-là, le personnel vote massivement pour (95 %). « On allait respirer... » Las. « Il ne s'est rien passé. Aujourd'hui, nous sommes dans l'antichambre du redressement judiciaire. On ne veut plus de Nethys. On veut de vrais investissements, de vrais projets ! »

L'alerte en 2018

En 2016, Nethys entre dans l'actionnariat de *Nice-Matin* avec 20 % d'abord, puis 34 % en 2017 et la promesse de passer à 51 % au 1^{er} janvier 2019. « Dès 2018, ça se dégrade. On apprend que Nethys doit se retirer des journaux du sud de la France (NDLR : *Nice-Matin* et *La Provence*, suite aux recom-

mandations de la commission Publifin). On essaie de les contacter. Pas de réponse », explique le délégué. Des réunions sont annulées, un administrateur sur quatre de Nethys vient encore aux conseils d'administration. « En juin 2018, notre directeur financier, désigné par Nethys, tire la sonnette d'alarme : vu l'état de la trésorerie, si on ne fait rien, on termine dans l'année. »

Une autre limonade

Fin décembre, Nethys annonce qu'il ne montera pas à 51 %. Stéphane Moreau demande un moratoire jusqu'en juin. C'est non à 96 % en AG. « On n'a plus confiance. »

Mais Nethys libère 3 millions € pour renflouer la trésorerie. « Au lieu de mettre le 1,7 million nécessaire pour monter à 51 %... On ne comprend pas la stratégie de Nethys. Ils ne

veulent ni monter à 51 %, ni développer l'entreprise, ni nous revendre. »

Le tribunal de commerce a placé *Nice-Matin* sous plan de sauvegarde. « C'est la dernière étape avant le redressement judiciaire », s'inquiète Alexandre Sare. « On a déjà connu un redressement judiciaire en 2014. Ce n'est plus du tout la même limonade ! Tout ça parce qu'on n'a pas eu les investissements promis par Nethys, pas de synergies, rien ! » tonne Fred Bertaina (CGT). ■

« Plus on attend, moins on sera vendable »

Le personnel de « Nice-Matin »

craind de voir un repreneur lui passer sous le nez. À force d'immobilisme...

La Provence, c'est l'autre journal du sud de la France. C'est la gazette de Bernard Tapie, avec qui Stéphane Moreau est donc en

« copropriété » : Nethys y détient 11 % du capital.

Et à propos de propriété, chez *Nice-Matin*, les délégués des 800 salariés (également actionnaires à 66 % de leur journal) rappellent que c'est le maire de Nice, Christian Estrosi, qui a la main sur la constructibilité du foncier dans toute la plaine du Var.

Là encore, le personnel du journal niçois s'interroge : y a-t-il des intérêts communs à laisser la situation se dégrader ? « Des mètres carrés à récupérer au passage ? » se de-

mandait il y a quelques mois le SNJ, le syndicat français des journalistes, à propos de Tapie et du maire.

« D'autant que plus on attend, plus on s'affaiblit, moins on sera vendable. Alors qu'on a un repreneur potentiel sérieux. S'il se lassait, ce serait une catastrophe », s'inquiète Jean-Marc Vincenti, journaliste à *Nice-Matin*, délégué SNJ.

Le candidat à la reprise, c'est Iskandar Safa, qui détient déjà des parts dans *Valeurs Actuelles*. Son offre tourne autour de 40

millions pour une reprise totale. Dont 17 millions pour racheter les parts de Nethys (soit 3 millions en moins par rapport à sa mise initiale). « Mais aucun retour... On ne comprend pas », répètent les délégués lors de leur conférence de presse à Namur.

« Et ce désengagement de la

presse que le monde politique belge demande à Nethys, c'est coercitif? C'est juste une phrase? Une posture? », lance Pascale Prini, journaliste chez *Nice-Matin* et déléguée SNJ. Inquiète, comme les autres. « *Nice-Matin est issu de la Résistance. Ce n'est pas un hasard si les salariés se sont le-*

vés en 2014. Pour nous, ce n'est pas juste un gagne-pain », dit-elle. « On sait ce que ça veut dire, se battre pour son entreprise », confirme Jean-Marc Vincenti. « En tout cas, nous, le pacte d'actionariat de 2016, on l'a respecté : 120 départs volontaires. On attend toujours que Nethys fasse sa part. » ■

P.S.